

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 22 février 2016	Heure	Numéro	Département(s) DJSC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Réforme des institutions		Lié à : (obligatoire) ad 15.052
Titre : Amendement au projet de loi portant modification à la loi sur les droits politiques (LDP)		
(Amendement initialement déposé par les groupes PopVertsSol et libéral-radical)		
Contenu : Article 63b <u>Les listes ont droit à un-e député-e suppléant-e par tranche de cinq élus, mais au maximum cinq.</u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Laurent Debrot, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :